

Financement des Partis Politiques

Le NDI s'implique



NDI NATIONAL DEMOCRATIC INSTITUTE
FOR INTERNATIONAL AFFAIRS

L'épineuse question du financement des partis politiques n'a pas échappé au NDI (National Democratic Institut) qui s'est mis volontiers à la recherche d'une solution consensuelle pour la classe politique.

C'est du moins ce qu'il faut comprendre des rencontres tenus, du 14 au 18 Mai courant entre M. Eric Duhaime, directeur du Programme des Partis Politiques au sein du NDI, avec les leaders politiques qu'il a rencontré individuellement pour tenter de dégager un seuil minimum de financement accepté par tous.

Puis, une autre rencontre avait réuni toute cette classe politique avec le responsable du NDI pour discuter des points de convergences constatés au sortir des réunions individuelles. Une copie qui sera pourtant revue et corrigée pour qu'enfin un projet de propositions sur leur financement soit arrêté et remis aux partis politiques pour le signer. Si certains d'entre eux ont déjà remis leurs copies bien d'autres tardent à le faire.

Dans ces propositions faites au comité interministériel chargé de la

Financement des Partis Politiques

Le NDI s'implique

transition, les critères d'éligibilité au financement et qui se veulent "objectifs afin de s'assurer que l'aide tienne compte d'une certaine réalité" exigent des partis politiques ou coalitions d'avoir "au moins cinq (5) bureaux régionaux ou locaux opérationnels", "de disposer d'un compte bancaire en règle" et de présenter "des candidats dans au moins 40% des circonscriptions aux législatives", pour avoir droit à l'aide de l'État. Plus les partis présenteraient de candidats, plus l'aide pourrait être importante".

Pour ce qui est des aides en nature, le document suggère que "l'aide publique se fera sous forme de biens, services ou temps d'antenne. Le détail de cette aide devrait cependant être bien défini à l'avance, de même que le processus."

Dans cette recherche de consensus, ce finan-

cement ne sera que de 40% aussi bien pendant la période préélectorale que durant celle de la campagne électorale, les 60% restants devant être remboursés à tout parti qui obtiendrait au moins 1% et "l'aide sera ensuite octroyée progressivement en fonction des résultats au-dessus de ce seuil".

Par ailleurs le document demande de limiter l'aide aux partis politiques et aux coalitions seulement, les candidatures indépendantes devant être exclues de toute forme d'aide publique.

Bien que la tentative du NDI de réconcilier les plus durs avec les plus nécessiteux parmi les partis politiques aient permis, au moins, de relever les points de convergences et de sortir avec des propositions plus ou moins acceptées par tous, des partis ou coalitions de partis politiques ont déjà émis des réserves

comme c'est le cas pour la coalition des Forces de Progrès dirigée par Ould Hanefi.

En effet, dans un communiqué rendu public le 21 Mai 2006, le CFP affirme : "Il nous paraît anormal d'exiger des partis politiques dont plusieurs ont été créés à partir du 3 août 2005 de présenter des candidats dans 40% des circonscriptions législatives et disposer de cinq (05) bureaux régionaux opérationnels alors que ces formations actuellement majoritaires viennent de naître et n'ont aucun moyen financier pour se déplacer. Par ailleurs, nous croyons qu'une telle exigence s'avère prématurée et déraisonnable. A cet égard, nous pensons qu'il serait juste et équitable de réduire le pourcentage précité de 40% à 20%."

Comme quoi, même après avoir tout dit et écrit, les partis politiques finissent toujours par douter.

**MOHAMED OULD
KHATTAT**